

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN**Compte-rendu in-extenso de la réunion de Conseil du 17 décembre 2019**

M. ROBERT : Nous allons tenir cette séance de Conseil Communautaire, de nombreuses délibérations à l'examen ce soir, vous avez pu le voir dans le document de travail. Nous avons en préambule, j'allais dire peut-être pour poser le sujet par rapport à ce que vous avez pu découvrir ou voir dans la presse sur la rapidité de certaines fonctions, nous avons proposé de remettre une délibération complémentaire sur l'engagement de la Communauté d'Agglomération auprès de la Région, de la CABBALR et du SIZIAF pour l'accueil d'une nouvelle entreprise industrielle sur notre territoire commun avec la CABBALR qui est sur le territoire du SIZIAF. Nous avons, en effet eu par l'intermédiaire de la Région et du SIZIAF, la possibilité de participer à un échange avec le porteur via la Région d'un projet industriel, qui créerait entre 2 500 et 3 000 emplois sur nos agglomérations quand on sait que 50% de la population, en tout cas 50% des salariés du SIZIAF viennent de l'Agglomération Lens-Liévin, on peut dire directement qu'on aura des impacts chez nous. Nous avons la possibilité d'avoir justement cet engagement complémentaire avec le SIZIAF et la CABBALR et la Région de pouvoir accueillir dès l'année prochaine, une entreprise industrielle qui va aussi marquer un virage en termes de technologie parce que c'est les batteries du futur pour l'industrie automobile, donc à la fois ça assoit la position stratégique de la Région dans l'industrie automobile mais en même temps dans l'évolution des technologies, le centre de recherches étant du côté de Bordeaux, nous avons la possibilité nous, d'avoir la première unité de production d'un consortium franco-allemand et donc la première unité sera en France, la deuxième en Allemagne, mais pour démarrer la production de ces batteries assez rapidement et donc, ce qui vous est proposé dans la délibération, c'est de pouvoir engager la collectivité sur ce nombre d'emplois plus que conséquent mais qui, encore une fois devrait avoir une réponse assez rapide maintenant de la part des instances de P.S.A. qui était en Comité Exécutif encore aujourd'hui, leurs structures techniques faisaient le tour de différents sites d'implantation potentiels et ils avaient accepté de négocier de façon exclusive avec le dossier porté par la Région de France, c'est en soutien avec les collectivités locales, pour derrière pouvoir prendre une décision dans les premiers jours de janvier. Donc, là vous voyez l'urgence quelque part, en tout cas l'intérêt pour notre territoire de se mobiliser, de pouvoir accompagner ce projet industriel qui là aussi, répond aux enjeux que nous avons soulignés dans le cadre du P.R.C.T.E., programme pour la création, la transmission d'entreprises et en même temps le programme local de développement économique signé à l'époque avec la Région dans l'ancienne mandature régionale mais qui garde là-aussi tout son sens dans cette implantation industrielle. Donc la délibération et nous sommes aujourd'hui en discussion technique, pratique avec nos collègues du SIZIAF et de la CABBALR qui porterait sur un engagement de 41 millions d'euros, portant donc avec un investissement sur 20 millions pour le SIZIAF et les 21 millions restants étant répartis selon la règle de calcul habituelle entre la CABBALR et la CALL, ce qui fera un engagement sollicité à hauteur d'un peu plus de 9 millions d'euros pour l'agglomération, répartis sur 3 exercices. Donc là-aussi quand on regarde l'engagement rapide à avoir, c'est pour avoir un début de production sur le site, donc le site de DOUVRAIN, qui pour la même occasion est déjà propriété de P.S.A. et bénéficie déjà à la fois du bâtiment nécessaire, en tout cas d'une partie du bâtiment nécessaire. Là, un intérêt à la fois pour l'entreprise mais aussi un intérêt pour nous de requalification d'une friche et de non consommation de terres agricoles supplémentaires. Voilà, donc la délibération vous est proposée dans ce cadre-là pour pouvoir engager la collectivité dans ce beau projet dont certains disent que ça ne passe qu'une fois dans une mandature et d'autres disent, que ça ne passe qu'une fois dans une carrière. Donc, si on en avait eu d'autres dans la mandature, je pense qu'on l'aurait vu, là on ne va pas se priver de pouvoir accompagner, en tout cas je l'espère, ce dossier qui est surtout porteur d'emplois, porteur aussi de message fort sur l'avenir industriel de notre territoire. Y a-t-il des questions, des remarques sur cette délibération ? Non, Didier HIEL, vas-y.

M. HIEL : Je vais parler en tant que Premier Vice-Président depuis de nombreuses années, et mon camarade André KUCHCINSKI aurait pu en parler aussi. Il y a quelques années, 35 ans à peu près, certains d'entre nous étaient sceptiques quant à la réalisation de cette zone du SIZIAF, suite à l'implantation de la Française de Mécanique. Bien sûr, on a payé, on a payé les investissements, etc... et puis arrivé, à un certain moment, on a équilibré et puis on a fini de payer nos

remboursements donc la totalité des rentrées financières étaient réparties aux différentes communes, aux vingt communes dont 7 de l'intercommunalité au prorata des investissements. Et puis à l'époque, on a eu un très bon Président du SIZIAF, qui s'appelait Marcel CABBIDU que beaucoup d'entre nous ont connu, il a eu l'intelligence de dire qu'on ne va pas tout donner aux communes mais on va en garder une très grande partie pour investir de façon à ce que nous ayons des terrains prêts et puis toutes les commodités au niveau, accès, fibre etc...pour cette zone. Cette zone, elle s'est développée. Nous avons quand même une petite inquiétude qu'elle était occupée à 70%-80 % par la Française de Mécanique mais au fil du temps, d'autres entreprises sont venues s'installer, ce qui fait qu'aujourd'hui la Française de Mécanique, ne représente plus qu'une 30% de l'occupation, ce qui nous a rassuré dans un sens, c'est que si un jour, elle disparaissait, nous aurions eu la possibilité de continuer à travailler avec les entreprises qui sont là. Certains de nos collègues, de grandes villes, pour ne pas les citer, les deux plus grandes villes, les maires de l'époque, je les cite : « ils m'ont dit la pire de conneries qu'on a faite quand ont été élus, c'est de ne pas adhérer au SIZIAF ». Je cite, il y en a encore un des deux qui est vivant, vous pouvez l'interroger, il va vous dire la même chose. Moi, je pense qu'une opportunité comme l'a dit le Président, comme celle-là, je n'ai pas connu la première, je l'ai connue 5 ans après peut-être, parce que je commence à être un vieil élu, ça se voit d'ailleurs. Une deuxième opportunité comme ça, il faut sauter dessus parce que, bien sûr on va investir, mais je vous rappelle qu'à l'heure actuelle, si vous avez bien écouté la fois dernière le rapport du SIZIAF. Le SIZIAF rapporte à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, 1,7 million par an, parce qu'avec la nouvelle loi bien entendu, l'intercommunalité est membre à part entière du SIZIAF. Donc, je pense que là, on a une ouverture, nous étions en concurrence, n'est-ce pas Monsieur le Président, avec d'autres sites qui avaient aussi beaucoup d'avantages et on a eu la chance, et à titre personnel, moi je tiens à le remercier parce que je ne peux pas le faire au nom de mes collègues. Tous ceux qui se sont investis, le Président de la CALL, le Président de la CABBALR, le Président du Département et puis aussi notre Président de Région, qui se sont vraiment investis pour que ce projet réussisse. Ce n'était pas simple, on n'était pas sûr de gagner, moi je pense que si on est intelligent, on doit se féliciter de ce travail et surtout remercier nos représentants qui ont agi de façon à ce qu'on puisse avoir satisfaction. Voilà, ce que je voulais dire, Monsieur le Président.

M. ROBERT : Merci, M. HIEL, ce n'est pas encore fait.

M. HIEL : Quand je parlais d'André, j'aurais pu parler aussi de Jean-François CARON, et de mes 6 autres collègues.

M. ROBERT : On va faire le budget tout à l'heure, il suffira de regarder dans le budget les communes qui sont concernées ou pas.

M. HIEL : Et puis regardez simplement le nom, Monsieur le Président, ne regardez pas ce que l'on touche en reversion.

M. ROBERT : Non, mais c'est important par contre de préciser que la décision n'est pas encore prise, là c'est quand même une étape qui est importante aussi au niveau de l'offre globale qui est faite, c'est de montrer aussi l'engagement et la rapidité de cet engagement, ce qui joue beaucoup en tout cas dans les attentes du Groupe P.S.A associé au Groupe SAFT qui est là-aussi important en termes de retombées chez nous. Oui, Didier.

M. HIEL : Oui, une précision aussi importante, 50 % du personnel qui travaille sur la zone est de l'agglomération, donc elle a à la fois l'effet financier mais aussi il y a l'impact humain et du travail.

M. ROBERT : Tout à fait. Pas d'autres interventions ? On considère la délibération comme adoptée à l'unanimité pour accompagner ce beau dossier avenir sur nos territoires et là-aussi un beau message que l'on peut donner sur l'avenir industriel de nos secteurs. C'est adopté. Vous avez les décisions qui ont été prises selon les articles L 2122-22 et L 5211-10 du C.G.C.T.. Y a t-il des remarques, des questions, des observations ? Non, c'est adopté. Et bien donc je passe la parole à André KUCHCINSKI pour la délibération n°1 sur le Schéma de Mutualisation.

M. KUCHCINSKI : Oui, Monsieur le Président, merci. Donc, rapport d'activité, encore un, on dirait, mais celui-ci concerne le Schéma de Mutualisation, donc c'est plus qu'un rapport d'activité puisqu'il s'agit d'un bilan, d'un bilan 2014-2020, et bien le bilan de notre schéma de mutualisation. Donc effectivement, afin de répondre à la loi NOTRe, le Schéma de Mutualisation a constitué une sorte

d'impulsion nouvelle dans le désir de partager et développer les ressources, d'élargir des services, d'améliorer, de renforcer une certaine forme de solidarité et surtout de constituer un véritable réseau au service des techniciens de nos 36 communes. Une démarche progressive et ambitieuse, et bien oui, un défi à relever, s'appuyant sur un véritable et passionnant travail, un travail collectif basé sur le volontariat et la co-construction. Une volonté de coopérer, une volonté de s'engager dans la logique de services communs, dans des domaines spécifiques. Le rapport d'activité, vous l'avez vu, liste 18 projets. 18 projets de mutualisation engagés, des actions opérationnelles depuis quelque temps déjà, c'est par exemple : les groupements d'achat, le prêt de matériel, les services A.D.S. qui regroupent 16 communes maintenant, le géo-référencement pour les 36 communes, la fourrière qui nous concerne tous, le plan de formation collectif pour 29 communes, la veille documentaire pour 12 communes adhérentes, le géo-portail qui regroupe au moins 28 communes, etc... La mutualisation c'est aussi une gouvernance en mode collaboratif, une équipe de techniciens de la CALL qui s'est étoffée au fur et à mesure des actions. Une vingtaine de référents mutualisation sont maintenant impliqués et on peut les remercier aujourd'hui pour cette implication remarquable. Organiser ensemble, décider ensemble, nous restons tous conscients que la mutualisation est un travail de longue haleine et une dynamique collective. C'est également un portage politique, mais cette première expérience a donné naissance à une solide culture commune de travail entre les équipes municipales et communautaires avec des enjeux d'efficacité, d'économie, avec la volonté de faire face à nos obligations. Pour terminer, les défis, les défis à venir. Nous devons maintenant asseoir notre ambition, aller plus loin, amplifier la démarche et porter des actions plus structurantes encore. Il me reste à espérer, Monsieur le Président, que cette dynamique collective se poursuive et nous permette de relever collectivement les défis de notre territoire. Voilà, pour le Schéma de Mutualisation.

M : ROBERT : Merci André, c'est vrai que c'était un sacré défi en début de mandat de pouvoir engager des réflexions communes et on a vu tout au long de ces 6 années, l'intérêt que pouvait revêtir ce type de démarche, ce type d'engagement collectif et surtout le travail qui a été réalisé aussi par les équipes en interne pour changer leurs méthodes, changer leurs pratiques et pouvoir impulser cet engagement collectif et bien reconnu j'allais dire au niveau du quotidien dans les communes également. Y a-t-il des remarques sur ce rapport ? On peut l'approuver, merci beaucoup, c'est parfait, c'est approuvé à l'unanimité. On enchaîne avec la deuxième délibération, toujours M. KUCHCINSKI, c'est le budget.

M. KUCHCINSKI : Oui, le budget, quand même ouvrir une parenthèse et souhaiter de bonnes vacances à Thierry DAUBRESSE. Bien, alors le budget primitif 2020 donc d'abord le contexte, un projet de budget primitif construit dans un contexte peu favorable, vous le savez bien, peu favorable pour les recettes communales, mais également pour les recettes communautaires et comme vous le savez la suppression de la taxe d'habitation qui implique des ressources de plus en plus dépendantes de l'Etat avec le remplacement de recettes fiscales par le reversement d'une part de la T.V.A. par l'Etat. Egalement peu favorable parce qu'encore toujours de nouvelles réductions, des réductions, des dotations versées par l'Etat. Ceci étant rappelé, il faut le souligner tout de même, un budget volontariste collant à notre Projet de Territoire. Je vais rappeler, lister un peu quelques montants, on les retrouvera tout à l'heure dans les investissements, mais les principaux montants à retenir au chapitre par exemple : « respirer, bouger, rassembler » et bien c'est le Parc des Berges de la Souchez, l'aménagement Parc Centralité avec 6 300 000 euros, les pistes cyclables avec 1 300 000 euros, le système d'alimentation territorial durable avec 300 000 € pour l'étude de faisabilité, projets, subventions, actions et un investissement de 100 000 € sur 2020 et 500 000 € sur 2021. Le Plan Piscine également 300 000 € en fonctionnement, et 2 100 000 € en investissement, la réalisation des déchetteries pour 4 900 000 €, pour le chapitre : « travailler », renforcement de l'activité du territoire, il faut noter la ZAC Centralité pour 9 000 000 €, le 11/19 avec la réhabilitation de la salle des machines avec 5 800 000 €, la réhabilitation et l'aménagement des zones d'activités avec 3 300 000 €. Dans le chapitre : « habiter », n'oublions pas la politique d'aide à l'amélioration de l'habitat et la mise en place du permis de louer, près de 10 000 000 €. L'assainissement et eau potable, on y reviendra mais avec 32 500 000 € d'investissement. Le contexte étant posé et bien, on va aborder le budget principal, vous savez avec les budgets annexes, Economique, Port Fluvial et Développement Numérique. Et bien, petit rappel méthodologique. Le budget primitif 2019 se caractérisait par un effet ciseaux, souvenez-vous, une progression des recettes 2,3 %, une progression plus importante des dépenses de fonctionnement de 4,2 % et en 2020, cet effet ciseaux n'existe plus puisque nos recettes ont progressé plus que nos dépenses. Nos recettes de fonctionnement ont progressé de 1,7 %. En effet, le solde entre recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement constitue l'épargne brute. Cette épargne brute est nécessaire pour assurer le remboursement des emprunts

mais aussi limiter l'appel à l'emprunt. Nous sommes dans la situation de maîtrise des équilibres financiers et budgétaires avec une épargne brute. Avec une épargne brute de 10 800 000 €, le remboursement de la dette étant couvert largement, puisqu'il représente 8 300 000 €. Il faut souligner que 56 % des investissements sont financés sur des ressources hors emprunts. L'épargne brute et recettes d'investissement hors dettes, contre 55 % en 2019. Autre élément à souligner qui différencie le budget 2020 de celui de 2019, les opérations pour compte de tiers, on le reverra tout à l'heure. Ces opérations pour compte de tiers, pour un total de 6 300 000 € avec la réalisation de la Piscine de Lens, pour le compte de la commune de Lens et la Salle Polyvalente de la commune de Souchez, ces opérations équilibrées en dépenses/recettes, nous verrons tout à l'heure le plan de financement. Concernant l'endettement, l'endettement est maîtrisé avec une capacité de désendettement en amélioration, il fallait en 2019, 9,5 ans à peu près pour rembourser la dette d'épargne brute dégagée, ce ratio est tombé à un peu plus de 8 ans en 2020. L'Agglo est capable de rembourser sa dette en nombre d'années inférieures à la durée sur laquelle les emprunts sont remboursés, c'est-à-dire au alentours de 15 ans. Par ailleurs, cette capacité de désendettement reste bien inférieure à la capacité de désendettement plafond qui est de 12 ans, 12 ans définis par la loi. On peut dire que le budget principal et le budget avec les 4 autres budgets, l'emprunt concernant ce budget est inférieur à ce qu'il était en début de mandat, il faut tout de même le souligner. Le budget et l'effet CAHORS, on en a parlé au Débat d'Orientation Budgétaire. En 2020 sera la dernière année, ce qu'on peut appeler « CAHORS 1 », on rappellera que ce contrat imposé par l'Etat a contraint la progression des dépenses de fonctionnement à 1,5 % par an, par rapport à cette augmentation au niveau des dépenses malheureusement de 2007, donc une contrainte énorme. Au regard du taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement budgétisées de 96 %, le montant plafond de dépenses pour 2020, 86 100 000 € ne sera pas dépassé, ce qui veut dire qu'en 2020, nous n'aurons pas de pénalités à payer. Mais c'est une affaire à suivre puisqu'il s'agit maintenant de voir la contrainte que le Gouvernement appliquera aux collectivités dans le cadre d'un contrat « CAHORS 2 » qui couvrira la période 2020-2023. Cet effet CAHORS, étant rappelé, nous allons aborder le budget, la fiscalité. On le rappelle, pas de surprise, en 2020 la CALL maintiendra ses taux d'imposition au niveau de 2019, élément de comparaison, la moyenne régionale des taux communautaires de foncier bâti et de T.E.O.M. est fixée à 10,72 % à comparer avec les 8,57 % de la CALL. A rappeler aussi, on le rappelle à chaque fois, il faut le préciser la T.E.O.M. ne couvre qu'un tiers des dépenses liées à la gestion des déchets ménagers assimilés. Toujours dans les éléments de comparaison, la moyenne régionale des taux communautaires de C.F.E. est fixée à 28,69 % à comparer au taux de 32,42 % de la CALL, mais il est nécessaire de rappeler, en face de ce taux, il y a une politique forte de l'Agglo pour favoriser le développement économique. La politique fiscale de l'Agglo visant à atténuer ce niveau supérieur à la moyenne, réduction de 15 % de l'assiette de foncier bâti communautaire en 2020 et poursuite de l'exonération de C.F.E. de foncier bâti pour les implantations des P.M.E. pendant 7 ans, si elles s'implantent avant le 31/12/2020. A rappeler aussi, un taux, qui pour partie est hérité d'autres collectivités puisque nous sommes... Dans ce taux entre également la part fiscale de la Région et du Département. Continuons pour dépenser, il faut des recettes, voilà les recettes de fonctionnement. Pour 2020, un total de 140 200 000 €. Au niveau des recettes réelles de fonctionnement, et bien on constate des recettes fiscales en progression, en très faible progression bien sûr avec plus 0,6 %. Nous avons pris des hypothèses prudentes, sur l'évolution des bases d'imposition dans l'attente de la notification par les services de l'Etat. Un coefficient de revalorisation des bases moins favorable qu'en 2020 puisque nous avons établi un budget avec une estimation de 2 % sur la revalorisation des bases et nous prenons pour 2020 à 1 %. Une cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises en baisse, 1 % de baisse et un impact de l'exonération de la C.F.E., des petits contribuables pour les contribuables d'un chiffre d'affaires inférieur à 500 000 €. On constate également dans ce budget une progression du poste de dotations et subventions, + 1,2 % en lien avec les politiques mises en œuvre par la CALL. De nouvelles baisses des compensations versées par l'Etat cependant, - 400 000 €, l'absence de progression de fonds de péréquation des communes, des ressources intercommunales et communales et la péréquation entre territoires favorisés et territoires défavorisés est aujourd'hui gelée. A noter également une progression tirée par les subventions attendues dans le cadre des actions menées par la CALL, des subventions dans le cadre du Pass Numérique, du CLEA, du Système d'Alimentation Durable. A noter également une dynamique, une dynamique des aides et recettes de valorisation des déchets permises par l'accroissement du tonnage recyclé avec la nouvelle politique de gestion des déchets mise en place à partir de 2020. Les autres recettes en augmentation également et bien c'est la progression des loyers perçus sur le budget Action Economique et c'est également la participation des communes au financement du permis de louer. Au chapitre des dépenses de fonctionnement pour un total de 129 300 000 € avec une progression maîtrisée à 1,6 %. Les charges à caractère général, une évolution de 2,2 %, quelques exemples, entretien et

maintenance du patrimoine communautaire et bien cet entretien nous a coûté 1 900 000 €, la gestion des déchets, on en parlait tout à l'heure avec 32 000 000 €, les frais d'administration générale, etc.. Mais on retrouve dans ces dépenses, le permis de louer et le pass numérique. Subventions et participations, il s'agit du contingent incendie, la contribution au S.M.T. et les subventions aux communes et associations pour un montant en 2020, de 26 100 000 €. Les charges financières en diminution de 8 % en lien avec la réduction de l'endettement et les charges de personnel, en augmentation de 6 % qui s'expliquent par l'avancement des carrières et la création de postes envisagés. Concernant l'investissement, nous avons vu quelques dépenses tout à l'heure en préambule, vous avez la liste sous les yeux dans la proposition de budget et bien ces investissements sont issus des différentes délibérations. Pour le budget principal, engagement de 90 000 000 € d'investissements sont prévus dont 42 000 000 € en 2020. Les principaux axes de dépenses sont listés à l'écran et j'en ai fait l'inventaire tout à l'heure, je vous le disais, mais on reprendra en plus de cet inventaire la construction et la réhabilitation des logements et les aides accordées. Voilà pour les investissements. Nous pouvons faire maintenant un focus sur les comptes de tiers, je vous en parlais tout à l'heure, il s'agit dans le cadre des conventions de mandats, deux projets sont aujourd'hui concernés, le Centre Nautique de Lens et la Salle Polyvalente de Souchez dans le cadre de son utilisation pour le tourisme de mémoire. Ces projets sont des enveloppes prévisionnelles, 32 000 000 € T.T.C. pour le Centre Aquatique, 3 700 000 € pour la Salle Polyvalente réalisée sur la commune de Souchez et vous disposez du plan de financement sur ces graphiques. En ce qui concerne la Piscine de Lens, sur la base d'un plan de financement prévisionnel, le fonds de concours de la CALL est de 7 500 000 € soit 28 % à part égale avec l'apport du financement de la ville de Lens. Sur la salle de Souchez, sur la base d'un plan de financement prévisionnel, le fonds de concours de la CALL est de 62 000 € soit 2 % du montant H.T.. Bien, concernant le budget investissement Action Economique pour un total de 41 600 000 € en autorisation de programme avec un prévisionnel de 20 800 000 € en 2020. Investissement qui concerne bien sûr, surtout les zones d'activités et la Zac Centralité. Nous arrivons maintenant au budget Eau Potable, on peut signaler que le produit attendu de la surtaxe sur 2020 est de 5 100 000 € avec les autres recettes du budget eau, il permet de maintenir un équilibre financier satisfaisant. Un excédent de fonctionnement supérieur à l'amortissement du capital de la dette, 3 300 000 € d'épargne brute à comparer avec un capital de la dette de 1 400 000 €. Une capacité à rembourser de dettes à partir de l'épargne brute dégagée en 6 ans et demi environ soit une durée bien inférieure à la durée sur laquelle les prêts sont contractés, puisqu'ils sont contractés pour une durée de l'ordre de 20 ans et bien inférieure à la durée moyenne des biens financés, 35 000 000 € d'investissements sont programmés sur le budget primitif 2020 dont 17 000 000 € de crédits de paiement sur 2020 avec notamment la fin de l'incidence budgétaire de réalisation des nouveaux réservoirs d'eau potable de la Communauté d'Agglomération. La Communauté d'Agglomération poursuit ses investissements en matière d'entretien et d'extension du réseau de distribution, budget Eau Potable. Ensuite ce qui suit le budget Assainissement. Sur le budget assainissement, la situation financière et budgétaire est elle aussi très correcte avec une épargne brute bien supérieure au remboursement de la dette respectivement 5 900 000 € d'épargne brute avec 3 500 000 € de capital de la dette. De même, la capacité de désendettement apparaît correctement dimensionnée. L'agglomération s'endette en matière d'eau et assainissement sur des durées de 20 ans alors qu'elle a aujourd'hui la capacité de rembourser sa dette sur une durée de 10 ans sur le budget d'assainissement. 43 000 000 € d'investissement sont programmés dans le budget primitif 2020 dont 15 000 000 € de crédits de paiement sur 2020. Finalement le budget crématorium, en ce qui concerne ce budget, il faut signaler que par rapport au R.O.B., le travail a été affiné sur les prévisions de recettes et de dépenses, avec notamment en dépenses, l'intégration d'une étude afin de financer l'impact financier sur les travaux d'extension. Vous constatez que les équilibres financiers budgétaires sont corrects avec une épargne brute couvrant l'amortissement comptable de l'équilibre, c'est-à-dire un niveau d'autofinancement couvrant le renouvellement du bien. L'étude financière devra également déterminer l'ajustement nécessaire au niveau de la section fonctionnement pour couvrir l'amortissement comptable lié aux travaux de mise aux normes des installations. Cela signifie qu'il faudra revoir nos tarifs à un moment donné. Voilà, Monsieur le Président pour la présentation du budget primitif, mais permettez-moi avant de vous redonner la parole, permettez-moi mes Chers Collègues, de remercier en votre nom, l'ensemble des services de la Communauté d'Agglomération qui ont contribué à la préparation de ce budget, ce n'est pas une mince affaire, ce budget qu'ils vont devoir maintenant mettre en œuvre à compter du 1^{er} janvier prochain et remercier plus particulièrement également, M. Hervé PLATEAU et l'ensemble de la Direction des Finances, notamment MME Hanane IDYOUNES, Responsable de la coordination budgétaire pour son investissement dans la préparation de ce budget. On dit à la CALL qu'il s'agit de son premier budget, mais c'est le premier budget de la CALL puisque bien sûr, elle n'en est pas à son premier budget professionnellement. Remercier également MME Brigitte MEYER,

Responsable de la gestion financière du patrimoine et de la qualité comptable. Elle a contribué bien sûr à ce budget 2020, mais ça sera sa dernière contribution puisqu'elle a fait valoir ses droits à la retraite après 37 ans dans la fonction publique territoriale et 20 ans au service de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Voilà, Mesdames, Messieurs, pour la présentation de ce budget, Monsieur le Président.

M. ROBERT : Merci beaucoup M. KUCHCINSKI. Elle a fait valoir ses droits à la retraite, en cette période-ci.

M. KUCHCINSKI : Voilà, il fallait le signaler.

M. ROBERT : Il faut aussi le souligner.

M. KUCHCINSKI : 37 ans dans le public.

M. ROBERT : Dans le public, tout à fait et dans les remerciements, c'est vrai que vous avez souligné la partie qui était au niveau de la Direction de ce service organisé par Hervé PLATEAU et je voudrais le souligner aussi dans cette organisation de cette préparation budgétaire avec l'ensemble des équipes mais le remercier plus particulièrement parce qu'il est arrivé il y a peu de temps dans la collectivité, 2 ans, je dirais, c'est ça ? Mais ses compétences ont été observées et rapidement détectées ailleurs que dans la Collectivité, donc il nous quittera début d'année prochaine, donc ce n'est pas forcément certain qu'il soit là au Conseil du mois de février. Je voudrais le remercier parce que le travail qu'il a fait avec ses équipes pour pouvoir à la fois exécuter, préparer les différents budgets et encore celui-ci dans un délai qu'on s'était fixé de devoir voter le budget avant la fin de l'année civile, là-aussi, il en était un des artisans, et je voudrais le remercier pour la collectivité dans son ensemble. Les présentations des différents budgets, je pense, appellent des remarques, des questions, des observations ? Donc, vous avez la parole. Non, on passe à l'expression des groupes. Oui, Jean-Marc c'est toi.

M. TELLIER : Je ne vais pas être très long, vous connaissez notre position, je vais éviter de répéter ce qui se dit chaque année, je vais simplement m'associer aux remerciements qui ont été faits au personnel par André, et associer le Groupe forcément parce qu'il faut reconnaître aussi que ça demande beaucoup de préparation, beaucoup de travail. Regretter, mais ça on le dit chaque année, vous connaissez notre position, de ne pas être plus associés à la préparation du budget mais on ne va pas revenir sur les choix qui ont été faits. Vous connaissez aussi notre position, on est content qu'on ne remonte pas la pression fiscale mais si on parle de la T.E.O.M., vous connaissez notre position sur la T.E.O.M.. Je voudrais souligner qu'on constate, mais on le sait, ce n'est pas une découverte, qu'on a augmenté notre participation dans le cadre du B.H.N.S. et vous savez qu'on partage, on est pour le B.H.N.S. mais plus on l'augmente, plus on espère qu'on aura le pouvoir de faire entendre notre voix sur la gratuité. Voilà, et puis vous dire que, nous on aura une position comme à chaque fois, on s'abstiendra sur ce budget, mais je veux faire souligner quand même qu'il y a des choses, voilà... Je ne dis pas que tout est négatif, je prends l'exemple du permis de louer, on avance sur certains sujets, l'assainissement il y a encore des questions à se poser, voilà mais on s'abstiendra, c'est la position du Groupe.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Jean-Marie.

M. ALEXANDRE : Oui, il n'est guère nécessaire d'être très long puisque nous avons eu connaissance du Rapport d'Orientations Budgétaires qui contenait déjà l'essentiel de ce qui vient d'être présenté, remercier André pour la clarté de sa présentation, m'associer également aux félicitations qui ont été adressées au service, regretter le départ d'Hervé et puis m'associer aussi au mot de bienvenue pour la personne qui le remplacera. Je n'oublie pas non plus le travail qui a été fait au plan juridique avec Karine et puis, pour l'essentiel ce budget a non seulement des caractéristiques d'une gestion sérieuse, équilibrée et volontaire, elle démontre à l'évidence que notre Agglomération sait relever les défis et l'annonce qui a été faite en début de séance de la possibilité d'installation de plusieurs milliers d'emplois sur notre territoire qui vient en complément des 86 hectares de la Zone des Alouettes, nous laisse à penser que, nous avons véritablement franchi le cap de la désespérance et de la protestation vis-à-vis de l'Etat sur ces sujets, puisque nous avons décidé d'être nous-mêmes capitaine de notre destin. Nous aurons les uns, les autres à juger de la politique qui est menée mais nous avons déjà voté tellement de motions ensemble, qu'il ne peut être autrement que de rappeler combien ce

gouvernement est injuste envers les régions les plus défavorisées et combien il est doux d'être riche et puissant dans la France d'aujourd'hui telle qu'elle est gouvernée. Donc, tout est positif et parce que tout est positif, bien évidemment nous nous associerons au vote positif de cette assemblée. Je pense que l'abstention de nos collègues du Parti Communiste nous permet déjà de penser que le budget sera adopté et nous nous en félicitons et le fait d'avoir souligné qu'il y avait même des points positifs dans celui-ci est déjà un grand point.

M. ROBERT : Merci Jean-Marie. Alain.

M. BAVAY : Oui, Monsieur le Président, je ne serai guère plus long puisque c'est vrai que c'est un exercice particulier que de débattre d'un Rapport d'Orientations Budgétaires, et quelques courtes semaines après de devoir se représenter par rapport à l'adoption du budget. Moi, tout ce que je voudrais dire, puisque c'est notre dernier budget de cette mandature, je pense qu'il est intéressant quand même de faire un petit regard dans le rétroviseur et qu'effectivement cette mandature-ci et ce budget en est une totale expression, nous a permis de passer un cap. Je me souviens de l'un de vos prédécesseurs, Monsieur le Président, qui disait : « que notre Communauté d'Agglomération devait passer d'une Communauté de Guichet à une Communauté de Projets », je crois qu'en cours de ce mandat-ci, on a réussi à le démontrer qu'on était en capacité de le faire et que l'élaboration du Projet de Territoire puis la mise en musique de ce même projet, nous ont permis effectivement de passer un cap. Aujourd'hui le territoire retrouve une attractivité qui a été tout à fait nécessaire, on a énormément travaillé sur le champ du développement économique mais sans oublier non plus que dans ce territoire il y a des gens, et je resoulignerai également comme Jean-Marie et Jean-Marc, ce permis de louer qui va nous permettre d'avancer sur le territoire par rapport à des process de marchands de sommeil qui ne peuvent être condamnés et pour lesquels nous nous sommes donnés les moyens de pouvoir les combattre. Voilà, Monsieur le Président, on avance, on a un certain nombre de victoires, les délibérations qui sont votées ce soir en matière d'attractivité, notamment en matière de développement économique, le prouvent, je pense que nous sommes sur la bonne voie et je pense que ce Projet de Territoire, et bien il faudra continuer à le développer. Donc, bien sûr le Groupe Socialiste Verts et Apparentés votera ce budget et, bien sûr il s'associe également aux remerciements qui ont été faits aux services et également à notre camarade André KUCHCINSKI qui a présenté ce budget avec brio.

M. ROBERT : Merci beaucoup. C'est vrai que c'est tout un travail d'équipe mais globalement le budget traduit aussi l'ambition qu'on a voulu porter, souvenez-vous, il y a quelques années, le budget avait pour titre « Ambition 2020 », on y est on a réussi à tenir les budgets, on a réussi à tenir nos engagements et surtout à donner cette dynamique qui a été soulignée par les uns, les autres. Donc, merci pour cette dynamique collective et merci aux équipes d'avoir été très strictes dans l'application pour pouvoir justement nous permettre de remplir ces objectifs. On met donc au vote le budget. Vote pour ? C'est bon, merci. Abstention ? Donc le Groupe Communiste et pas de vote contre, si j'ai bien vu. Merci beaucoup, on peut considérer que c'est les mêmes procédures de vote comme d'habitude pour les délibérations 2 à 9, sur l'ensemble du budget annexe. C'est parfait. On enchaîne avec la délibération n°10 et donc c'est Didier HIEL.

M. HIEL : Oui, merci Monsieur le Président, le petit rapporteur étant excusé, j'ai l'opportunité d'être le grand rapporteur aujourd'hui, mais voyez cette remarque sous un bon angle, ça va être inscrit dans le rapport, (petite note humoristique). Donc cette délibération concerne la délégation par la ville de Loos-en-Gohelle du droit de préemption urbain au droit du zonage 1AUe qui correspond à la zone d'urbanisation future à vocation économique. Cette délégation facilitera les démarches de la CALL dans le cadre de la maîtrise foncière des biens de ce secteur.

M. ROBERT : C'est adopté, merci. On enchaîne avec la 11.

M. HIEL : On continue. L'office de Tourisme et du Patrimoine a mis en œuvre et décliné la nouvelle stratégie de positionnement touristique pour le territoire par le biais d'initiatives notamment en communication et dans la conception d'offres touristiques innovantes favorisant l'expérience client. Par exemple, la mise en place de nouveaux services dans l'espace d'accueil à la ville de Limoges (prêt de trottinettes, bagagerie, coworking), installation de bornes timescope, développement d'offres de séjours, Trail et expositions temporaires. Afin d'assurer la poursuite de cette dynamique, il est nécessaire de prendre les dispositions financières permettant à l'EPIC de mener l'exécution de ses missions et d'assurer la continuité du service en parallèle du vote du budget primitif de la

Communauté d'Agglomération par le versement d'une avance de subvention au titre de l'année 2020 pour un montant de 500 000 €.

M. ROBERT : Ça permet de souligner comme ça a été fait à l'instant par Didier HIEL, l'action de l'Office de Tourisme mais ne pas oublier non plus les actions de la CALL qui restent aussi très actives et pour accompagner le succès qu'on peut partager avec l'Office et les services de l'Agglo et du Département également sur les Fêtes de Sainte-Barbe. Pas de demande de vote ? La délibération est adoptée et on enchaîne toujours Didier HIEL, la 12.

M. HIEL : Donc la CALL veut élargir son intervention en se positionnant en facilitateur d'opérations portées par des maîtres d'ouvrage privés. La CALL souhaite faciliter l'investissement des acteurs du marché en assurant la pré-commercialisation des ensembles immobiliers, via des promesses de prises à bail sous certaines conditions, localisation, exigences environnementales, insertion sociale, mode de déplacement. Délai maximum de 12 ans et un taux de 50 % maximum des surfaces, voilà, Monsieur le Président, concernant les délibérations du développement économique.

M. ROBERT : Merci beaucoup, M. HIEL, pas de remarque ? C'est adopté, merci on enchaîne, la 13 Jean-François CARON.

M. CARON : Oui, donc c'est une délibération habituelle où dans le cadre de notre politique d'accompagnement des clusters politiques d'innovation, on vous propose le versement d'une avance de la subvention 2020 à hauteur de 40 % avec les conventions qui sont annexées.

M. ROBERT : Aussi, on va arriver dans les délibérations qui se déclinent du budget. Pas de remarque ? C'est adopté. Merci beaucoup. La 14, c'est Daniel KRUSZKA. Je ne sais pas s'il va faire un tir groupé, 14,15,16.

M. KRUSZKA : Oui, Monsieur le Président, volontiers. Bien que je ne participerai pas au vote. Donc, concernant la 14, le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, véritable outil de proximité sur notre territoire, le PLIE participe à la construction en effet d'un parcours d'insertion professionnelle adapté aux différentes personnes, notamment rencontrant des difficultés. Il constitue également une plateforme territoriale et partenariale dont les missions sont l'ingénierie pour la mise en œuvre de la clause d'insertion, notamment dans les marchés publics mais aussi l'accompagnement des collectivités en matière d'insertion sociale professionnelle. Il est donc proposé de renouveler au titre de l'année 2020, la subvention allouée au PLIE à hauteur de 335 066 €.

M. ROBERT : Pas de remarque ? C'est adopté. On enchaîne avec la Mission Locale.

M. KRUSZKA : Mission Locale, délibération n°15. Dans sa mission de services publics de proximité dont l'objectif est de sécuriser les trajectoires passant par la prévention de la dégradation des compétences, l'amélioration des mobilités et le développement de l'employabilité des jeunes, la Mission Locale de Lens-Liévin accueille, informe, oriente et accompagne des jeunes. Il est proposé de renouveler au titre de l'année 2020 également la subvention à la Mission Locale d'un montant de 591 399 €.

M. ROBERT : C'est adopté et on finit avec la Maison de l'Emploi.

M. KRUSZKA : Maison de l'Emploi de Lens-Liévin/Hénin-Carvin qui contribue aux initiatives publiques et privées en faveur de l'emploi sur le territoire, ainsi elle poursuit en 2020 le développement de ses actions déjà engagées en 2019, proposé de renouveler effectivement la subvention à hauteur de 78 000 € accordée à la Maison de l'Emploi.

M. ROBERT : C'est accordé, c'est adopté, merci beaucoup. On enchaîne avec la délibération n°17, c'est Dominique ROBILLART.

M. ROBILLART : Oui, merci Président, donc cette délibération concerne les abords du 11/19 à Loos-en-Gohelle, rappeler que ce site du 11/19 qui rentre dans une démarche d'éco-transition est une vitrine essentielle de notre agglomération et sa mise en valeur et son accessibilité depuis la route de Béthune nécessitent une réflexion urbaine et programmatique. Rappeler que par délibération en date du 20 février 2018, le Conseil Communautaire a posé les bases de cette mise en œuvre de cette

acquisition auprès de l'E.P.F., s'inscrivant dans le cadre du Projet de Territoire dont l'objectif est notamment de renforcer, l'attractivité des pôles urbains. Suite à cette délibération cadre donc le Bureau Communautaire du 25 avril 2019 a autorisé l'acquisition des biens acquis par l'E.P.F. dans le cadre d'une convention de portage régularisée avec la Ville de Loos-en-Gohelle et situés aux abords du site du 11/19. Donc l'acte de transfert de propriété en est cours de rédaction afin de poursuivre la maîtrise foncière des abords du 11/19, la ville de Loos-en-Gohelle a décidé par délibération en date du 2 décembre 2019 de déléguer son droit de préemption urbain dans ce secteur à l'établissement intercommunal, il y a lieu d'acter le principe de cette délégation et de vous autoriser, Monsieur le Président, à exercer le droit de préemption urbain, délégué comme outil d'acquisition foncière au sein du périmètre des abords du 11/19.

M. ROBERT : Merci beaucoup, là aussi on est dans un des enjeux du territoire. Pas de remarque ? C'est adopté. Merci, on enchaîne, toujours Dominique la 18.

M. ROBILLART : Donc la 18 concerne la prolongation d'une mise à disposition des terrains dans le cadre du sentier du Centre de Conservation du Louvre. Rappeler, que l'Etablissement Public du Louvre bénéficie depuis le 28 août 2017 de la mise à disposition précaire et gratuite d'un foncier communautaire de près de 12 000 m² situé au sud du projet de Centre de Conservation du Louvre et donc cette convention de mise à disposition prend fin le 31 décembre 2019, donc l'Etablissement Public du Musée du Louvre sollicite la prolongation des accords relatifs à cette mise à disposition et ce jusqu'au 31 août 2020 afin de finaliser le chantier. Donc, il conviendrait de prolonger cette mise à disposition de la bande sud du site par la signature d'un avenant à la convention de mise à disposition précaire sus-visée. L'objectif de cette délibération est de vous autoriser, Monsieur le Président, à signer cet avenant à la convention d'occupation précaire régularisée le 10 août 2017 avec l'Etablissement Public du Louvre afin de prolonger de 8 mois, voilà Monsieur le Président.

M. ROBERT : Merci. C'est très clair, pas de remarque ? C'est adopté. On enchaîne avec la délibération n°19 et c'est Alain DUBREUCQ qui la rapporte.

M. DUBREUCQ : Oui, merci Monsieur le Président, donc cette délibération 19 concerne l'engagement pour le Renouveau du Bassin Minier qui doit permettre sur la période 2018-2028 d'accélérer la rénovation de nos cités minières qui en ont tant besoin. Donc, en décembre 2018, la CALL avait été sollicitée par Maisons & Cités dans le cadre de l'opération de rénovation de 131 logements Cité des Alouettes sur les communes de Bully-les-Mines et Grenay. Donc, cette demande avait été instruite et avait fait l'objet de l'accord pour l'octroi d'une subvention de la CALL de 801 000 €, toutefois le bailleur n'a pas engagé les travaux dans les 6 mois réglementaires impartis. L'ordre de service est prévu en janvier 2020, le bailleur a donc de nouveau déposé son dossier de financement pour instruction par les services de la CALL par délégation des aides à la pierre. Lors de ce nouveau dépôt, Maisons & Cités a revu sa maquette financière, la nouvelle demande d'un montant de 921 000 € constituera la part de l'E.P.C.I. dans le plan de financement prévisionnel de l'opération qui sera instruite bien sûr au titre des aides à la pierre par délégation de l'Etat. Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais dire par rapport à cette délibération 19.

M. ROBERT : Merci beaucoup, là aussi c'est une avancée supplémentaire. Pas de remarque ? C'est adopté. La délibération 20, toujours Alain DUBREUCQ.

M. DUBREUCQ : Toujours dans le cadre de l'E.R.B.M. donc là ça concerne Lens, l'Ilot Parmentier pour 53 logements donc la présente demande concerne un montant de 371 000 € qui constituera la part de l'E.P.C.I. ce qui fait un montant de 7 000 € par logement pour un total maximum de 8 000 €.

M. ROBERT : C'est adopté, c'est à peu près la même que la 19. On continue avec la 21.

M. DUBREUCQ : La 21, c'est un appel à projets 2019, Modes d'Habiter Innovants à laquelle a répondu Maisons & Cités pour le projet Domicile Partagé à Méricourt. Donc, Maisons & Cités a saisi cette opportunité pour un projet à Méricourt. Le concept proposé est un domicile partagé afin de permettre à des personnes dépendantes, désorientées mais dont le comportement autorise la vie en communauté avec un accompagnement non-médicalisé, de partager un même lieu de vie quotidienne tout en gardant une vie sociale dans la cité. Donc le projet est destiné à accueillir 8 résidents et 2 accompagnants, il permet de soulager des familles dans l'attente d'une place dans une structure

spécialisée et constitue l'opportunité de les accueillir dans un cadre familial, convivial et adapté. Donc après instruction de la demande et avis favorable du jury à laquelle j'ai été présent, Monsieur le Président, donc il est proposé d'octroyer une subvention de 40 000 € à Maisons & Cités pour ce programme qui figure également dans la programmation des logements locatifs sociaux 2020. Donc 40 000 € ce qui représente 6,72 % du montant global de l'opération.

M. ROBERT : Merci, pas de question ? C'est adopté. Alain continue avec la 22.

M. DUBREUCQ : Donc la 22, c'est dans le cadre de la convention des aides à la pierre et de la convention de gestion de l'ANAH signée entre l'Etat et la CALL, il nous a été demandé d'établir un programme d'actions relatif à l'attribution des subventions ANAH. Donc, ce programme doit permettre une meilleure visibilité opérationnelle dans la mise en œuvre de la convention de délégation mais également de prioriser les dossiers. Donc, cette proposition de délibération vise à adopter le programme d'actions relatif à l'attribution des aides de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat pour 2020, adopter le programme d'aides CALL Habitat Privé sur 2020 et d'autoriser, Monsieur le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

M. ROBERT : Parfait, c'est adopté. Il n'y a pas de remarque ? On continue la 23, toujours Alain.

M. DUBREUCQ : Donc, la 23, est dédiée à un sujet qu'on a évoqué tout à l'heure, la mise en place du Permis de Louer. Comme vous le savez, dès le 1^{er} janvier 2020, la CALL expérimentera sur 13 communes de son territoire le Permis de Louer, depuis le temps qu'on l'attend, c'est vrai que ça devient opérationnel et plus précisément la mise en place de l'autorisation préalable de mise en location. Dans le cadre du déploiement de ce Permis de Louer, qui s'avère donc essentiel, de travailler au partenariat et notamment avec la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), en effet CAF et CALL ont pour objectif commun de s'assurer de la décence des logements mis en location. Il vous est donc proposé une convention partenariale ayant pour objet : renforcer la politique de lutte contre la non-décence et l'insalubrité du parc privé en conjuguant les efforts de la CALL et de la CAF, habilitier la CALL, via son opérateur, à vérifier les critères de décence définis par le décret, à dresser des constats sur l'état des logements dont les occupants bénéficient d'une allocation logement à caractère social (ALS) ou familial (ALF) versée par la CAF, de déterminer la procédure mise en œuvre entre la CAF et la CALL pour l'établissement des constats de décence des logements, définir les modalités d'échange et de transfert des données de la CAF et de la CALL, chaque mois la CAF du Pas-de-Calais édite la liste des nouveaux bénéficiaires d'ALS et d'ALF du mois écoulé dans le périmètre défini via une requête dans sa base de données allocataires. Donc cette délibération, propose d'autoriser le Président à signer la convention avec la CAF dans le cadre de la mise en place de ce permis de louer ainsi que tout autre document nécessaire à sa bonne application.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques, des questions ? Non ? C'est adopté. On change de thématique c'est Jean-Pierre BLANCART pour la 24.

M. BLANCART : Oui Président. J'ai trop de retenu, comme Didier me permet des remarques sur la taille ou sur les vacances d'un autre. Donc simplement, je vais rapporter pour Patrice. Il s'agit de la redevance déchets végétaux apportés à la plateforme de Harnes. On demande de maintenir le prix à 26 € la tonne, comme l'année dernière.

M. ROBERT : Donc a priori ça ne pose pas de problème. On peut l'adopter. C'est validé. On continue avec la 25.

M. BLANCART : Il s'agit cette fois-ci d'un truc que je n'arrive pas à prononcer alors je vais le lire, Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, c'est donc l'opération appelée « Foyers Zéro Déchet » à laquelle j'ai l'honneur de participer. Il s'agit de lancer ce défi qui consiste à utiliser le moins de déchets possible, non, à en créer le moins possible et d'accorder à la Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités une subvention annuelle de 65 000 € et d'autoriser le Président à signer la convention avec cette association.

M. ROBERT : C'est adopté. Merci beaucoup. On enchaîne donc c'est la 26, toujours Jean-Pierre BLANCART.

M. BLANCART : Oui c'est toujours moi, il faut le subir. Modalités de la prise en charge de la fourniture et de l'entretien-maintenance des bornes d'apports volontaires enterrées. Ce n'est pas un joli nom, ça s'appelle BAVE. Pour la collecte, il s'agit de fixer les nouvelles modalités de répartition que vous avez dans la délibération à la page suivante concernant la fourniture de bornes enterrées. Qui entretient ? Qui maintient ? C'est la CALL dans certains cas et dans d'autres cas, le bailleur.

M. ROBERT : C'est adopté ? Oui. Jean-Pierre revient à ses sujets de prédilection avec la 27.

M. BLANCART : Ah ! Oui, là évidemment je suis beaucoup plus à l'aise. Il s'agit de la contribution, j'y tiens, et le mot surtaxe est apparu encore dans le budget ça m'embête toujours parce que Jean-Marie le disait, on ne parle pas de taxe, on ne parle pas de surtaxe. Il s'agit bien d'une contribution aux investissements en assainissement. Je vous propose de la porter à 0,881 €/m³ HT. Cette contribution, je vous le rappelle, permet de payer en régie les investissements dont parlait tout à l'heure André, c'est-à-dire 35 millions.

M. ROBERT : Ce n'est pas un petit montant. Pas de remarque ? C'est adopté. Jean-Pierre, la 28.

M. BLANCART : La suite, c'est le parallèle pour l'eau de façon à ne pas dépasser le total des deux que l'on s'est fixé arbitrairement pour maintenir le prix. On met donc le prix de la contribution eau à 0,56 €/m³ toujours HT à partir du 1^{er} janvier.

M. ROBERT : C'est adopté dans les mêmes conditions. La 29.

M. BLANCART : La 29, ce sont les modalités du programme Eau Solidaire, autrement dit les chèques eau. La clé de répartition du dispositif de la dotation 2019 à l'ensemble des 36 communes. Il s'agit d'acter le montant de 96 280 € consacré par Veolia au programme 2019, d'abonder ce budget des « restes » de chèques 2017 soit 4 500 €, de fixer la clé de répartition entre les communes de ce total de 100 780 € et enfin de fixer l'acompte pour 2020 à 80% du budget 2019 soit 77 020 €.

M. ROBERT : C'est adopté aussi. Merci beaucoup. La 30 Jean-Pierre.

M. BLANCART : Oui, alors là il s'agit Président du 5^{ème} avenant au contrat de DSP assainissement qui prend fin l'année prochaine à la même époque. Deux mesures dans cet avenant, le premier, il nous faut intégrer l'ensemble des ouvrages récents qui ont été réalisés dans le périmètre de ce contrat sachant que ce contrat désormais couvre l'ensemble des 36 communes. Ensuite, il s'agit d'enclencher à Meurchin les premiers travaux nous permettant de réduire les eaux parasites dites aussi eaux claires arrivant dans la station d'épuration de Wingles car suite à l'injonction de l'Etat qui a déclaré le système non conforme de façon nationale et de façon européenne. Les conséquences dommageables que l'on connaît sont la perte de primes d'épuration et la perte de subvention et à terme des contraintes sur l'urbanisme de 8 communes qui sont rattachées à cette unité de Wingles. Ces deux mesures n'ont pas d'incidence financière, ses biens sont de retour et seront restitués à la Communauté à la fin du contrat donc en décembre 2020.

M. ROBERT : Pas de remarque ? C'est adopté. Merci beaucoup. Philippe DUQUESNOY va nous parler un peu de culture, dans la délibération 31.

M. DUQUESNOY : Merci Monsieur le Président. Il s'agit la 31 de verser les avances de subventions aux différents centres culturels et cela pour un montant de 107 501 €. Cela correspond à 50 % de la subvention de 2019. Donc, autoriser Monsieur le Président mais vous connaissez la suite.

M. ROBERT : Merci beaucoup. On applique le budget. C'est adopté. Le CLEA pour la 32.

M. DUQUESNOY : Oui, pour la seconde année de vie de notre CLEA, il est proposé de reconduire un Comité de Pilotage bien entendu et d'organiser la résidence d'artistes et les sélectionner ces artistes ou des groupes d'artistes. Le coût est évalué à 219 100 € et par contre il y a la nécessité aussi de solliciter la DRAC à hauteur de 78 000 €. Pour cela, il nous est nécessaire les pièces justificatives mais aussi solliciter la DRAC.

M. ROBERT : C'est adopté. Merci beaucoup. On passe à la lecture publique, la 33.

M. DUQUESNOY : Oui la lecture publique, dans le cadre du déploiement de son schéma intercommunal de développement de la lecture publique ? la CALL a signé un contrat territorial de lecture avec la DRAC couvrant les années 2019-2021. La DRAC a accompagné la CALL en 2019 pour un montant de 25 000 €. Là, nous avons l'opportunité de leur demander 30 000 € mais aussi d'aller chercher un peu de sous ailleurs, c'est-à-dire de mobiliser l'ensemble des différents partenaires institutionnels engagés dans le soutien à la lecture publique. Donc, autoriser le Président, je ne reviens pas dessus.

M. ROBERT : Comme d'habitude. C'est parfait, c'est adopté. Merci beaucoup. La 34, toujours Philippe.

M. DUQUESNOY : Oui, c'est la reconduction du dispositif médiation cinématographique qui a été proposée par la Région. En effet, la Région a vu le succès rencontré donc propose de renouveler l'opération pour la période 2020-2022. Il vous est donc proposé à la CALL de présenter à nouveau notre candidature à la Région et cela pour pouvoir créer un poste de médiateur cinématographique pour cette période. Son action serait sur les communes d'Avion et d'Harnes dont les cinémas répondent aux critères définis par la Région. Attention aussi avec du hors les murs, voilà. Le crédit est de 25 000 € et prévu au budget général. Donc autoriser le Président et ainsi de suite.

M. ROBERT : Merci, c'est adopté ? Merci.

M. DUQUESNOY : Pour Jean-Marc, nous relançons très prochainement un nouveau recrutement.

M. ROBERT : Voilà 34 c'est bon ? 35 maintenant on y va.

M. DUQUESNOY : Oui, partenariat avec Culture Commune Scène Nationale. Nous avons une CPO depuis quelques années mais cette CPO arrive à son terme. Aussi, il vous est proposé de resigner une CPO avec différents partenaires que sont l'Etat, la Région des Hauts-de-France, le Département, Béthune Bruay Artois Lys Romane et cela pour la période 2020-2023. Par contre, il faut signer aussi une convention pour une aide financière pour cette année 2020 qui serait d'un montant de 290 000 € comme l'année précédente.

M. ROBERT : Pas de remarque ? C'est donc adopté. Philippe enchaîne toujours avec la 36. Ah ! Pardon, c'est noté pour le vote donc Alain BAVAY ne participe pas au vote pour la délibération n°35. C'est adopté et donc on peut enchaîner sur la 36.

M. DUQUESNOY : La 36, en 2019 un partenariat a été signé avec Porte-Mine et cela pour la dynamisation de la Maison du Projet, connue par tous ici. Il est proposé de poursuivre ce partenariat avec l'association Porte-Mine et ça au titre de l'année 2020 en lui accordant une subvention d'un montant de 80 000 €. Il est également proposé d'accompagner l'association en poursuivant la mise à disposition à son profit à titre gratuit et cela pour une durée de 6 mois à partir du 1^{er} janvier 2020 de cette Maison du Projet.

M. ROBERT : C'est un beau projet-là qui prend place.....

M. DUQUESNOY : Oui, je vous invite à y passer régulièrement même après le Conseil de la CALL, qu'il ait lieu ou pas, vous pouvez y passer. Vous y serez toujours bien accueillis.

M. ROBERT : Quand il a lieu c'est mieux mais l'amplitude horaire est suffisamment large pour y passer après quand il a lieu. Pas de remarque ? C'est adopté sur la 36 ? Merci. La 37, toujours Philippe.

M. DUQUESNOY : Oui, la CALL accompagne depuis de nombreuses années l'association Droit de Cité et une CPO a été signée pour la période 2018-2021 et donc cette année 2020, il est proposé de signer une convention financière d'un montant de 35 000 €. Alors on procédera un peu comme avec les autres associations culturelles, puisqu'il y aura une avance de 70% et le solde par la suite bien entendu.

M. ROBERT : C'est adopté ? Merci beaucoup. Délibération importante pour l'avenir de l'agglo qui a fait l'objet d'une modification, vous avez reçue sur table et donc c'est Catherine qui présente la délibération n°38.

MME BECART : Oui, merci Monsieur le Président. Chers Collègues, comme vous le savez au 1^{er} janvier 2020 la CALL doit se doter d'une nouvelle compétence. Nous avons donc le choix entre l'action sociale d'intérêt communautaire ou la création, l'aménagement, l'entretien de la voirie communautaire ou création, aménagement, gestion des parcs d'intérêt communautaire et enfin le choix entre la création gestion des maisons de services au public et la définition des obligations de services y afférent. Je vous informe donc que concernant notre agglo certaines politiques communautaires peuvent d'ores et déjà être considérées comme relevant de la compétence action sociale d'intérêt communautaire. C'est notamment le cas de la politique d'équilibre social de l'habitat et des actions menées en faveur du logement des personnes défavorisées, citons le programme d'intérêt général « Habiter Mieux », le soutien financier pour la rénovation énergétique des logements. Mais également de la politique de santé, à titre d'exemple, le Contrat Local de Santé, l'atelier Santé Ville ou encore la politique d'insertion sociale menée en faveur des publics en difficulté comme les dispositifs de lutte contre la pauvreté, l'exclusion et la précarité. Je tiens à vous dire également que la compétence action sociale constitue un véritable levier en matière de cohésion sociale et de lutte contre les exclusions à l'échelle de l'agglomération. La mise en œuvre d'une véritable politique d'action sociale communautaire implique de mener préalablement une analyse minutieuse des besoins sociaux pour ensuite déterminer la ligne de partage entre les actions sociales de proximité relevant des communes membres et celles qui s'inscrivent dans une logique de projet de territoire relevant de la CALL. La loi ne précise pas le contenu possible de la compétence. Il appartiendra à l'EPCI de définir la ligne de partage entre ce qui relèvera de sa compétence et ce qui restera dans le giron communal. Aussi, le choix de l'action sociale d'intérêt communautaire comme nouvelle compétence permettra aux 36 communes qui composent notre agglo de pouvoir bénéficier pour chacune d'entre elles de la mise en œuvre de cette compétence. Précisons que le domaine du social est un champ d'intervention historiquement partagé entre l'Etat, les Départements et les communes. L'intervention des communes est importante dans ce domaine et elles sont les mieux à même à maintenir un contact direct avec les personnes les plus en difficulté via leur CCAS ou leurs centres sociaux. C'est pourquoi les politiques communautaires en la matière doivent être complémentaires, principe de subsidiarité, et répondre à des problématiques sociales partagées. Je souhaiterais vous rassurer en vous précisant que toutes les communes seront rencontrées afin de définir collectivement le contenu de cette compétence. Je terminerai en vous précisant que nous disposons de 2 ans pour définir le contenu exact de la compétence action sociale d'intérêt communautaire. Il est donc proposé suite à la validation de la compétence optionnelle d'enclencher une analyse minutieuse des besoins sociaux et une large concertation pour déterminer ce qui relève de l'intérêt communautaire et d'apporter une légitimité juridique à certaines politiques communautaires pouvant d'ores et déjà relever de cette compétence. Je vous remercie, voilà Président.

M. ROBERT : Des demandes de compléments ? Jean-Marc.

M. TELLIER : Oui forcément moi je demande à intervenir. D'abord merci, parce que le document, les modifications sur table sont suite aux remarques des discussions qu'on a pu avoir hier donc je constate qu'on a rajouté des choses, même j'ai l'impression moi ça me va ce qui est écrit mais quand on tourne la page qu'on arrive au n°5, on marque bien action sociale d'intérêt communautaire. Certes, on a enlevé les articles de loi mais ça veut dire ce que ça veut dire. Et quand on va voir l'article de loi, concrètement tout est possible. Demain tout est possible pour l'agglo, même si la volonté j'entends bien, et c'est bien de le souligner mais excusez-moi quand on parle d'habitat et de logements, je vous rappelle que l'acte III, on va tout filer au Département donc on ne l'aura plus, donc on peut déjà l'oublier. Oui, non mais ça fait... C'est ce qui est en train de se goupiller donc on n'aura plus cette question autour du social même si aujourd'hui on le partage, on agit ensemble là-dessus et on a parlé du Permis de Louer, pour moi ça fait partie des choses où on avance sur cette question mais moi mon inquiétude c'est quand je lis l'article L 123-4-1, il précise bien qu'à partir du moment où on prend la compétence, on peut s'attribuer l'ensemble des compétences sociales. Donc, ça veut dire, excusez-moi, c'est peut-être dur ce que je vais dire mais qui ici peut dire que la majorité d'aujourd'hui sera celle de demain ? Moi je suis inquiet. On ouvre une boîte de Pandore qu'on ne maîtrisera pas le contenu ensemble, donc c'est la loi, j'entends, la loi si on ne le fait pas avant la fin de l'année c'est le Sous-Préfet qui décide quelle compétence. Est-ce une mieux que d'autres ? J'entends, vous en avez discuté en conférence des Présidents mais moi je considère qu'on ne se protège pas assez sur

l'avenir et chacun ici, j'interpelle les maires, on sait ce que ça veut dire demain si on n'a plus.... Voilà. Nos habitants ne viendront pas à la CALL quand ils ont un problème social, je vous le rappelle, ils viendront voir le Maire. On a déjà beaucoup de mal sur un tas de sujets de répondre ce n'est pas de notre compétence. Les gens n'y comprennent rien. Voilà, moi je suis très inquiet je vous le dis. Notre groupe on avait discuté là-dessus, on venait dans l'idée de dire on votera contre cette délibération, j'entends qu'il y a un effort de fait dans la discussion mais moi je vais plus loin, moi, mon Conseil Municipal en état des lieux votera contre et j'interpelle les autres communes à faire pareil. Alors je sais le résultat, c'est le Préfet qui tranchera après, qui décidera mais au moins, moi je considérerai ne pas avoir pris de décision là-dessus parce que pour moi c'est très dangereux. Alors, je sais que d'autres communautés d'agglomération ont fait ce choix, ce n'est pas parce qu'ils font un choix qu'on doit les copier, mais voilà moi ça m'interpelle. Depuis tout à l'heure j'épluche les articles de loi, concrètement demain on peut mettre un centre intercommunal de la CALL d'action sociale, de droit il prend toutes les compétences exercées aujourd'hui par nos CCAS. Toutes les compétences exercées, moi j'ai un service de portage à domicile, de soins à domicile qui est tenu par mon CCAS. D'autres communes ont des fois les centres de loisirs tenus par le CCAS, d'autres leurs centres sociaux, jusqu'à où on s'arrête ? Pour moi, on ne se met pas assez de garde-fous, on revient à ce qu'on a pu se dire sur le sport mais le sport c'était différent. J'entends il y a la loi, je rappelle quand même excusez-moi, mais je ne peux pas m'empêcher de le dire, la loi NOTRe nous on a voté contre. On est loin d'avoir contribué à l'écrire. C'est la loi NOTRe mais dès le départ on l'avait dit nous, la loi NOTRe ça sent mauvais pour les collectivités locales. On en a la démonstration aujourd'hui, donc voilà, moi je vous donne notre position, je remercie quand même parce que je ne veux pas dire qu'il n'y a pas eu de dialogue et qu'il n'y a pas eu d'écoute, ça ne serait pas juste de le dire mais voilà, on a enlevé l'article mais la phrase suffit à faire valoir l'article qui suit, action sociale d'intérêt communautaire. Et même si on le met de l'autre côté, alors est-ce que légalement si on vient le mettre au 5, la phrase qui a été lue par Catherine où on dit qu'en aucun cas ça viendra prendre la place des CCAS, quel poids ça a ? Moi c'est la question que je me pose parce que quand vous lisez les articles, quand vous lisez ce qui est écrit ce n'est pas moi qui l'ai inventé, c'est l'Association des Maires de France, c'est clair et net. Dès que vous mettez les doigts dedans c'est possible de prendre tout. Donc moi j'interroge, alors je sais qu'il y a la date butoir mais voilà... Après j'interpelle les maires, on a encore pouvoir dans nos communes de prendre des décisions.

M. ROBERT : Jean-Marie.

M. ALEXANDRE : Un mot, simplement, demain s'il y a une autre majorité, quelle qu'elle soit, que tu l'aies écrite ou que tu l'aies supprimée, elle fera ce qu'elle aura envie de faire.

M. TELLIER : On doit le faire avant la fin de l'année, prenons notre compétence.

M. ALEXANDRE : On a à choisir entre 3 compétences, celle-ci, en conférence des Présidents, nous avons estimé que c'était celle qui gênait le moins.

M. TELLIER : Je ne partage pas.

M. ALEXANDRE : Non non, attends. C'était celle qui gênait le moins, ça ne veut pas dire qu'il n'y avait pas des points d'interrogation. Il y en avait mais c'est ceux qui gênaient le moins. Maintenant, le Président va faire une proposition, on va regarder et par rapport à ce que tu viens de proposer à savoir : est-ce que nous sommes obligés d'écrire, de faire référence à cet article dans cette délibération ou pas ? Cela relève du domaine juridique, on peut très bien pendant qu'on continue la lecture des autres délibérations, regarder si la chose est possible ou non mais est-ce que ça modifie ton vote ? Parce que si ça ne le modifie pas, si tu veux, on va les uns les autres, non c'est une question de respect entre nous quoi, c'est tout.

M. TELLIER : Si tu veux mon vote, et j'avais fait part et ce n'est pas nouveau. Moi j'avais fait part que si, on cadrerait bien les choses, qu'il ne pouvait pas y avoir de débordement, je peux comprendre que le choix est fait sur cette compétence, voilà, mais là je considère qu'on ne cadre pas les choses et c'est 2 ans peu importe qu'on change ou pas de majorité. Qui ici peut me garantir que dans 2 ans on ne touchera pas à ça ?

M. ROBERT : Ce qu'on peut faire, si t'es d'accord avec un représentant de chaque groupe, vous pouvez regarder si la question de la clause supplémentaire dans la désignation de la compétence telle

qu'elle est formulée donc à modifier éventuellement. Est-ce que ça pourrait aboutir, est-ce que c'est juridiquement faisable ou pas ? Donc regardez ça à part, on revient à l'examen de cette délibération après si ça vous va on le fait un peu en live quoi.

M. TELLIER : Je veux bien le faire après je ne promets pas. On sera sincère, on dira si ça va changer ou pas notre position.

M. ROBERT : Si ça prend 5 minutes, ça prend 5 minutes mais regardez si c'est possible ou pas.

M. TELLIER : Je veux bien le faire mais n'empêche Sylvain il a été dit quelque chose, j'entends que ça a été discuté en conférence des Présidents, on en a discuté, je sais ça, je ne remets pas en cause qu'il n'y a pas eu de discussion mais il est dit qu'on garantit qu'on ira voir chaque maire, moi je considère et j'espère que la prochaine fois on s'en rappellera qu'on doit prendre une compétence qui est importante pour les communes, qu'on réunit au moins les maires, qu'on est au moins le débat entre nous les maires. Ça me paraît essentiel sur ce genre de sujet.

M. ROBERT : Là, dans le délai dans lequel, on était, ça a été fait, c'est allé vite.

M. TELLIER : Non mais j'entends.

M. ROBERT : On est aussi contraint de la même façon. Si vous en êtes d'accord... Alain.

M. BAVAY : Oui enfin dans la droite ligne de ce que disait Jean-Marie, est-ce que de votre côté vous avez des propositions à faire aujourd'hui qui nous permettraient ?...

M. TELLIER : Non mais si, ce qui risque de se passer, c'est que si on change des lignes, nous on va s'abstenir et moi c'est le genre de question, je la débattrai et je ferai voter mon Conseil Municipal, je suis clair, et j'espère que chaque maire fera pareil parce que c'est quand même un enjeu local. J'entends, on nous l'impose mais je rappelle quand même que la loi NOTRe n'a pas été votée hier, donc tous les cheminements on les connaît de la loi NOTRe.

M. BAVAY : Non, mais c'est une simple question de respect de la parole de chacun. Dans tous les cas, vous vous abstenerez ?

M. ROBERT : Regardez, si vous en êtes d'accord, ça ne prend pas plus de 5 minutes, peut-être avec les services, si la question de la définition de l'intérêt enfin de la compétence optionnelle en mettant l'intérêt communautaire, la référence à ce que tu évoquais tout à l'heure que ça ne remet pas en cause l'action des CCAS, par exemple des choses comme ça. Est-ce que une ligne supplémentaire ? Si ça ne vous dérange pas on regarde ça, on suspend la délibération 35, on enchaîne si tout le monde est d'accord sur les autres délibérations et un représentant de chaque groupe pour regarder cette proposition-là. On fait comme ça ?

M. TELLIER : Mais, j'entends bien, pour moi c'est important entre le vote contre et s'abstenir, ça veut dire que pour moi l'abstention c'est qu'on a pris en compte des choses, on a progressé mais je considère que ça reste à nos conseils de trancher.

M. ROBERT : Alors pour le Groupe Communiste, c'est Jean-Marc. Pour le Groupe Républicain, c'est Pierre. Et pour le Groupe Socialiste, c'est Alain ? D'accord. On enchaîne avec les délibérations suivantes, donc les délibérations notamment les premières ayant trait aux ressources humaines, Maryse étant absente, je vais les rapporter, la 39 a pour objectif l'actualisation de la convention avec le Centre de Gestion pour la réalisation de missions d'inspection, d'assistance et de conseil santé, sécurité au travail. Pas de remarque ? On renouvelle, on continue notre partenariat avec le Centre de Gestion là-dessus. C'est adopté. La 40, c'est l'adhésion au groupe d'assurance là-aussi avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais. C'est adopté, merci beaucoup. La délibération 41, vous savez que comme dans certaines collectivités, certaines entreprises, nous avons été sollicités et ça fait l'objet de discussion également avec les organisations syndicales dans les instances paritaires pour la mise en place du télétravail et donc la première délibération sur ce sujet vous est présentée, c'est la délibération 41 qui donne les modalités pratiques de cette expérimentation et donc de pouvoir le mettre au niveau des services de l'agglomération sur certains sujets ou certains profils. Pas de remarque ? C'est adopté également. La 42 et j'enchaînerai avec les délibérations supplémentaires qui

portent sur le recrutement d'un chargé d'entretien et de maintenance du patrimoine communautaire pour notamment exercer les fonctions de responsable unique de sécurité, on revient sur les profils qui aujourd'hui nous manquent dans la collectivité pour faire face à ces différentes obligations. On avait passé des délibérations au précédent Conseil et donc on enchaîne sur ces services-là également. Pas de remarque ? La délibération 55 porte elle sur le recrutement d'un référent technique et réseaux, donc là on est sur la fragilité informatique de notre système en même temps donc on passe le recrutement pour essayer de se prémunir sur ces attaques et ces difficultés potentielles. Pas de remarque ? C'est adopté. La 56 c'est le recrutement d'un chargé de mission développement durable, là-aussi le service qui en est réduit, j'allais dire à sa plus simple expression, parce qu'ils ne sont que 2. Il faut aussi pouvoir donner les moyens de pouvoir fonctionner sur ces thématiques ô combien importantes et qui sont aussi des déclinaisons du programme qui est notamment en lien avec le partenariat qu'on a avec l'ADEME. Pas de remarque ? C'est adopté. La 57, délibération sur le recrutement d'un chargé de mission pour le suivi des opérateurs, c'est également adopté. La 58, c'est une délibération relative au recrutement d'un pigiste vacataire pour Télégohelle, vous voyez aussi que c'est un outil de communication, un outil de développement de l'agglomération qui là-aussi prend une autre dimension depuis quelques années, on peut souligner l'implication de Nicolas DIONET dans cette démarche et donc là c'est aussi de pouvoir avoir un recrutement temporaire mais ciblé sur Télégohelle. Pas de remarque ? C'est adopté. Et la 59 pour finir avec le personnel c'est pour pouvoir adapter aussi les remboursements de frais de repas, qu'on donne aux agents quand ils ont à se déplacer qui est passé de 15,25 €, qui était la traduction des francs en euros, donc vous voyez ça date d'un petit moment, de le passer à 17,50 € et ça s'adapte un peu plus peut-être à la réalité même si encore c'est difficile quand c'est des salons parisiens. Pierre ?

M. CHERET : Je m'excuse de revenir un petit peu en arrière mais il me semble bien qu'il y a eu un vote de proposer sur la TEOM. Donc ça fait partie des éléments budgétaires.

M. ROBERT : Non non.

M. CHERET : Excuse-moi, parce qu'on était en train de regarder.....

M. ROBERT : J'ai groupé les délibérations personnel avant de passer sur les délibérations budgétaires pour faire l'ensemble de la thématique en même temps. Non non mais on y reviendra, ne t'embête pas. Sur les frais de remboursement, il n'y a pas de question, c'est bon ? C'est adopté ? Merci beaucoup. Donc on revient dans l'ordre du jour classique et donc la 43 c'est André KUCHCINSKI.

M. KUCHCINSKI : Oui, Monsieur le Président, la 43. Donc la CALL prévoit de s'engager dans la transition énergétique et nous souhaitons donc renforcer notre partenariat avec la FDE et on vous demande de signer la convention qui permet de renforcer ce partenariat.

M. ROBERT : C'est adopté. Merci beaucoup. André continue avec la 44.

M. ROBERT : Alors la 44 concerne notre service mutualisé ADS, nous regroupons les communes et nous n'avions pas prévu au départ les communes de plus de 10 000 habitants et nous avons eu deux propositions, il faut donc modifier nos statuts et donc acter la modification à apporter, voilà.

M. ROBERT : C'est adopté ? Merci beaucoup. Donc on arrive aux délibérations financières qui déclinent aussi donc de ce qu'on a vu tout à l'heure avec des garanties d'emprunt et donc c'est Jean-Marie ALEXANDRE pour la 45 et suivantes.

M. ALEXANDRE : Bien, donc les délibérations 45 à 50 portent sur des garanties d'emprunt, délibérations de caractère classique, sur Lens Maisons et Cités, sur Lens toujours avec Pas-de-Calais Habitat, sur Liévin avec SIA Habitat, sur Méricourt avec SIA Habitat, sur Meurchin avec SIA Habitat et sur Sains-en-Gohelle avec Maisons et Cités.

M. ROBERT : On est aussi dans la déclinaison des premiers projets ERBM là-dessus. Pas de remarque ? C'est adopté, merci beaucoup. Jean-Marie la 51.

M. ALEXANDRE : Alors la 51, il s'agit du vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères donc nous sommes, Pierre tout à fait au rendez-vous, et la proposition qui est faite, c'est de ne pas modifier ce taux et d'indiquer qu'il restera fixé à 6,07%.

M. ROBERT : Allez, Pierre.

M. CHERET : Oui, mais enfin tout simplement pour dire que sur ces votes qui sont attachés à la construction budgétaires, nous nous abstenons. Donc comme il y en a quelques-unes derrière aussi, c'est la même chose, voilà.

M. ROBERT : On considère que c'est la même procédure de vote que le budget, et donc que les collègues qui pour l'instant ne sont pas dans l'Assemblée auront les mêmes procédures de vote. Ça va à tout le monde ? C'est parfait. Donc on enchaîne toujours sur une déclinaison du budget, la 52 Jean-Marie.

M. ALEXANDRE : Alors la 52 c'est le maintien pour 2020 à leurs niveaux de 2019 des taux des taxes ménages, donc taxe habitation 14,01%, taxe foncière sur les propriétés bâties 2,50%, taxe foncière sur les propriétés non bâties 3,75%.

M. ROBERT : Même vote, abstention du Groupe Communiste. Adoption de la délibération ? C'est parfait. Merci beaucoup. Jean-Marie, la 53.

M. ALEXANDRE : La 53, il s'agit de procéder à subvention d'équilibre au budget annexe de l'action économique pour un montant de 5 318 072 € sur l'exercice 2019 et ces crédits nous les retrouveront en dépenses sur l'imputation budget principal service exécution budgétaire et en recettes sur l'imputation budget action économique service exécution budgétaire et donc ça n'a pas d'incidence sur la globalité du budget.

M. ROBERT : Pas de remarque ? C'est adopté, merci beaucoup. La 54, c'est André KUCHCINSKI.

M. KUCHCINSKI : Bien donc il s'agit d'une décision modificative budgétaire donc concernant l'action économique. Il s'agit de relever, de mettre en dépenses dans la section investissement 100 000 € et de le retrouver en recettes pour la même somme. En fait il s'agit d'un mouvement d'ordre, voilà.

M. ROBERT : Tout à fait. Décision budgétaire classique là-dessus. C'est adopté donc avec les mêmes contraintes j'en profite, donc abstention du Groupe Communiste et vote de la délibération ? Ça marche comme ça ? Merci beaucoup. Catherine c'est toi qui nous présentes les conclusions de votre petit aparté ?

MME BECART : Oui donc suite à cette suspension de séance avec les Présidents de groupe, enfin les responsables de groupe, avec le Groupe Communiste, donc au niveau de la délibération, il faudrait changer alors je ne sais pas si c'est maintenant ou après. En séance, voilà, le point 5 « Action sociale d'intérêt communautaire, étant précisé que cela exclut la création d'un CIAS », d'un Centre Intercommunal d'Action Social, donc première chose et seconde chose les groupes se sont engagés à travailler immédiatement pour déterminer d'une manière concertée, donc par un groupe de travail, le contenu précis de cette compétence qui sera présentée au Conseil du 6 février 2020, donc pour faire clair au lieu de 2 ans on va faire 2 mois.

M. ROBERT : Et donc ça convient à l'ensemble des groupes dans la délibération 38, d'accord ?

MME. BECART : Oui c'est ça, et donc là, tout le monde votera pour.

M. ROBERT : Donc on prend en compte ces modifications selon cette présentation pour voter la délibération et donc je peux mettre la délibération avec ces modifications au vote ? Symboliquement on va le faire, allez. Vote pour ?

M. TELLIER : Attends, il y avait aussi une modification, excuse-moi, ça ne paraît pas grand-chose mais ça me paraît un mot important, c'est de rajouter actuellement. Je ne sais pas si tu peux le remettre parce que je n'ai pas le bon document.

MME BECART : Donc dans la délibération, dans la première page au niveau de la présentation de la délibération, au dernier paragraphe, dernière ligne, « il est précisé qu'en toute hypothèse cette prise de compétence optionnelle n'aura pas d'incidence sur les attributions » alors c'est écrit « des attributions des centres communaux » et là ce sera « sur les attributions actuelles des centres communaux d'action sociale des communes membres », voilà.

M. TELLIER : On est passé au vote contre à l'abstention, je précise qu'on décide de voter pour la délibération par rapport à la démarche qui a été faite, ce qui nous laisse quand même, il y a l'engagement qu'on vote les compétences, qu'on rentre dans le détail en février, ce qui laisse le temps après aux conseils municipaux de délibérer sur des bases claires et sans surprise.

M. ROBERT : Tout à fait, on est d'accord.

M. TELLIER : Donc, ça laisse le loisir après encore de voter selon ce qu'on mettra dedans.

M. ROBERT : On est complètement en phase là-dessus et il faut qu'on tienne la séance de Conseil dans les deux mois pour pouvoir tenir ça rapidement. Donc les réserves qui ont été rappelées et rapportées par Catherine au bout de la ligne droite pour pouvoir adopter la délibération et la nouvelle compétence avant le 31 décembre, permet de mettre au vote la délibération et donc je vous propose que celles et ceux qui votent pour lèvent la main. Donc on a l'unanimité sur cette délibération. Merci beaucoup à toutes et tous. Une petite information avant de clore cette séance avant les fêtes. Nous avons évoqué la possibilité de concourir pour pouvoir obtenir les championnats du monde de cyclo-cross en 2024, je vous avais donné l'information, lors du dernier Bureau, sur la clé de répartition qui était proposée donc ça serait 1/3 Région, 1/3 Département, 1/3 pour les collectivités aggro et Liévin et dans ce tiers là, ce qui vous est proposé c'est de faire 50/50 là où la Région ou d'autres collectivités voulaient faire ¼ donc c'était plus conséquent pour l'agglo et pour la ville. Et donc il vous est proposé de retenir cette clé de répartition qu'on aura à soumettre au vote au fameux Conseil du mois de février en plus de la délibération, ou plus tard mais déjà au mois de février. Merci beaucoup à toutes et à tous d'avoir pris le temps pour cette séance ce soir. Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année, donc on se retrouve après les différentes cérémonies de vœux pour le Conseil du mois de février.